Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217104637-20250414-2025023-BF

SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025-023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile	Nombre de membres en exercice : 12
Étaient absents excusés : BUTTET Frédéric LAROCHE Lucas, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire	Nombre de membres présents :9
Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile	Date de convocation : 03/04/2025
Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid	

OBJET : Délibération relative à l'adoption du CFU 2024 du budget Principal de la Commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget Principal de la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Principal de la Commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217104637-20250414-2025023-BF

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget Principal de la Commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 14/04/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.